

Dossier réglementaire déclaratif pour le projet de construction d'une station d'épuration des communes de Callian et Montauroux



Type : Dossiers réglementaires

Montant de l'étude : -

Maître d'ouvrage : SIVU SECM

Date : 2007 avec reprise en 2015

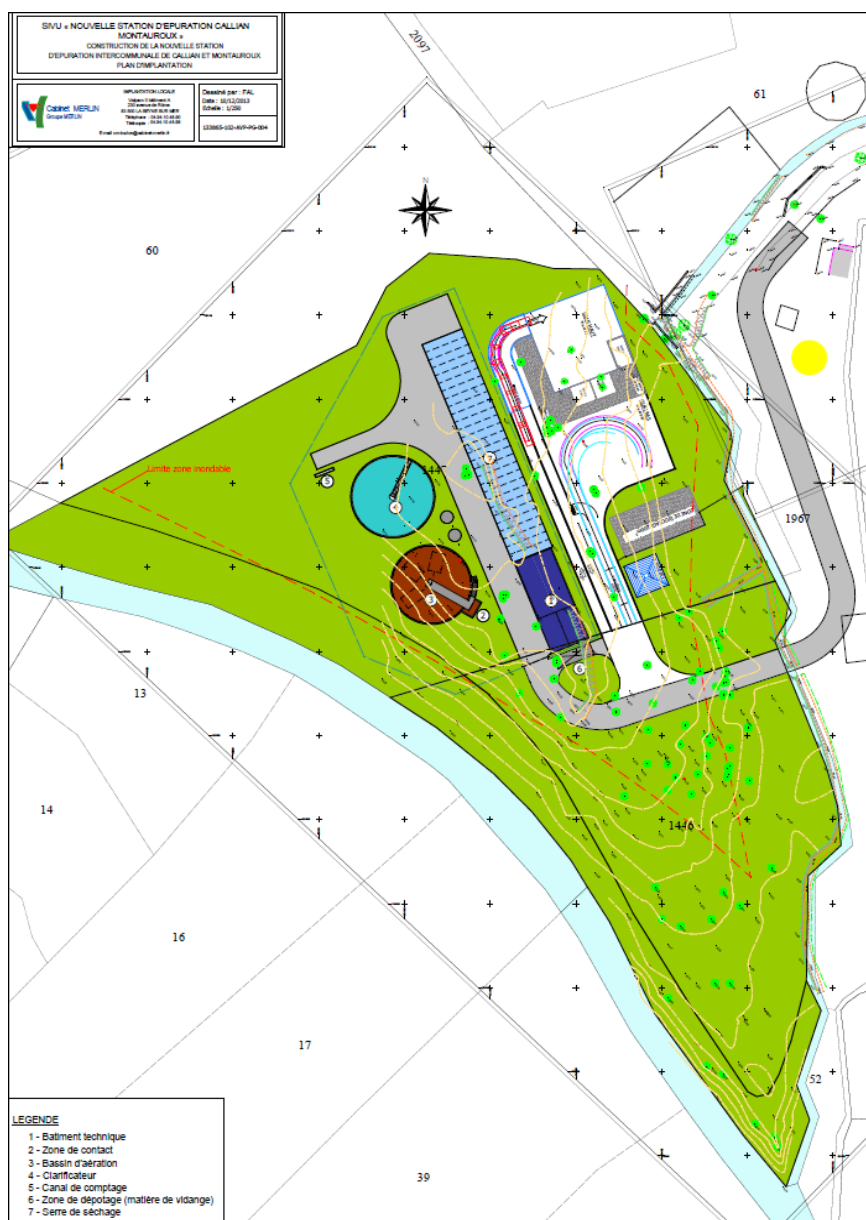
Présentation de l'opération :

Les communes de Callian et de Montauroux disposent d'une station d'épuration commune, insuffisamment dimensionnée pour faire face à l'évolution de la population raccordée. Le premier dossier a été rédigé en 2007, puis, suite à l'annulation de la procédure, le dépôt d'un nouveau dossier a été rendu nécessaire pour l'obtention des autorisations administratives.

Sur la base de l'Avant-Projet réalisé par le cabinet Merlin, Riparia a rédigé le dossier réglementaire déclaratif relatif à la nouvelle station d'épuration commune aux communes de Callian et de Montauroux.

Eléments de missions :

- **Elaboration des dossiers réglementaires** : Dossier de déclaration Code de l'environnement.



Certificat de capacité

Désignation de la prestation

Construction d'une nouvelle station d'épuration des communes de Callian et Montauroux

- Dossier loi sur l'eau,
- Encadrement et suivi étude faune/flore,

Montant de la prestation : 6 270 €HT

Date de réalisation : 2013-2015

Certificat :

Le signataire certifie que RIPARIA a exécuté les prestations ci-dessus suivant les règles de l'art et que leur règlement n'a donné lieu à aucune difficulté.

Appréciation particulière :

Etude de qualité.



Maître d'ouvrage :

SIVU SEC
Hotel de Ville de Maontaurox
Place Clos
83 440 Montauroux
Tél : 04 94 50 41 00

Contact : Gilles Farsat

Identité, signature et cachet du signataire :

SIVU

Stations d'épuration Callian Montauroux

Le Président

M. Jean-Yves HUET

Fait à

MONTAUX, le 12/01/2017